



Message pour l'année internationale des forêts

Les Nations Unies ont proclamé l'année 2011, « Année internationale des forêts », afin de renforcer les initiatives visant à promouvoir la gestion durable, la préservation et le développement des forêts sur le plan mondial.

La France est directement concernée car elle accueille environ 15 millions d'hectares en métropole et 8 millions d'hectares en outre-mer, principalement situés en Guyane. Le Comité français de l'UICN souhaite ainsi rappeler le rôle primordial joué par les forêts à l'échelle nationale et internationale.

Les forêts abritent 80% de la biodiversité de la planète et elles fournissent de multiples services écosystémiques :

- les forêts réduisent les risques d'inondations et de glissements de terrain qui résultent de catastrophes naturelles
- les sols forestiers permettent d'assurer la qualité de l'eau des bassins versants et d'alimenter en eau potable de nombreuses villes
- les forêts fournissent des aliments mais aussi du bois d'œuvre et de chauffage, ou encore des médicaments et des matériaux de construction
- les forêts contribuent enfin à la stabilité du climat en absorbant et en stockant de grandes quantités de carbone : de ce fait, elles jouent un rôle central dans les réponses au changement climatique.

Certains services ont une valeur marchande comme le bois, d'autres se sont pas évalués comme la protection des sols. Cette absence d'évaluation des services non marchands conduit actuellement à sous-estimer la valeur de la forêt lorsqu'une décision de gestion doit être prise. Un mauvais choix de gestion peut par ailleurs venir perturber la capacité de production d'un service.

Chaque jour, quelques 350 km² de couverture forestière sont détruits à travers le monde. La conversion en terres agricoles, les abattages incontrôlés, les plantations industrielles, les incendies et les pressions d'aménagements et d'urbanisme sont les causes principales de cette perte. Outre la disparition de la biodiversité, les populations locales sont privées des services que leur apportent les forêts.

L'Europe compte aujourd'hui 1 milliard d'hectares de forêt, soit un quart du total mondial. Chaque année, la superficie forestière augmente de 800.000 hectares. Pourtant, les forêts européennes sont malgré tout menacées, principalement par la fragmentation, ce qui les rend plus vulnérables aux changements climatiques. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a ainsi recommandé la création de "corridors verts" et la récente conférence ministérielle sur les forêts d'Europe qui s'est tenue à Oslo (Norvège) a proposé l'élaboration d'une convention juridiquement contraignante d'ici 2013.

Plus largement, chaque engagement est important, du citoyen, par ses choix de consommation et l'attention qu'il porte à la protection des forêts, aux gouvernements et collectivités locales, pour mettre en place les politiques adaptées, en passant par le secteur privé.

Dans les forêts tempérées françaises, il faut réaffirmer clairement les principes de la gestion durable et de la multifonctionnalité inscrite dans la loi. Il convient ainsi de concilier les usages pour adapter la production de bois en fonction de la préservation de la biodiversité et des services rendus par les forêts. Il est également nécessaire de renforcer le réseau d'espaces forestiers protégés de façon à ce qu'il devienne représentatif, fonctionnel et viable, au niveau national et dans chaque région. A ce titre, le projet de parc national entre Bourgogne et Champagne contribue à cet enjeu mais l'effort doit être poursuivi au sein de la stratégie de création des aires protégées en cours d'élaboration. En outre-mer, la France a la responsabilité directe d'assurer la préservation de forêts tropicales, situées dans des points chauds de la biodiversité mondiale et dans l'un des grands blocs forestiers du monde, l'Amazonie. Sa coopération internationale en faveur de la protection du bassin du Congo et des forêts des pays du Sud doit aussi être exemplaire. D'une façon générale, la gouvernance associant tous les acteurs est un élément déterminant pour assurer la protection et la gestion des espaces forestiers, afin de trouver les meilleures solutions, adaptées aux spécificités de chaque territoire.